

Tourisme & Handicap

LE LABEL TOURISME ET HANDICAP

Créé en 2001, le label « Tourisme et Handicap » a pour objectif d'apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques tout en tenant compte des 4 types de déficiences (auditive, mentale, motrice et visuelle) et de développer une offre touristique adaptée. Selon les cas, un site peut-être labellisé pour deux, trois ou quatre déficiences. Dans tous les cas, le personnel est sensibilisé et formé à l'accueil des personnes en situation de handicap. Retrouvez plus d'informations sur ce label et l'association sur : <http://www.tourisme-handicaps.org/>



L'OFFICE DE TOURISME JURA SUD LABELLISÉ "TOURISME ET HANDICAPS" POUR LES QUATRE DÉFICIENCES

L'Office de Tourisme Jura Sud a été labellisé « Tourisme et Handicaps » pour les quatre déficiences identifiées : handicap moteur, visuel, auditif et mental. Il souhaite ainsi informer et promouvoir les lieux, les sites et les activités adaptés aux quatre types de déficience sur le secteur Jura Sud. L'office de Tourisme a également mis en place des actions pour permettre à tout à chacun d'accéder à l'information dans son hall d'accueil. L'office de tourisme met à disposition un classeur répertoriant toute l'offre adaptée en fonction des quatre déficiences sur le territoire Jura Sud. Le personnel a suivi une formation sur l'accueil des personnes en situation de handicap, il se rend volontiers disponible en cas de besoin.

Voici l'ensemble des actions précises mises en place par l'office de tourisme et permettant l'accès à tous à l'information :

Handicap moteur :

- Deux places de stationnement réservées situées à proximité avec cheminement sécurisé et plat sur revêtement goudron.
- Sonnette d'appel à l'entrée de l'office de tourisme permettant l'arrivée du personnel pour ouverture manuelle de la porte.
- Surface de plain-pied, pas de hauteur de seuil.
- Chaises à disposition.

Handicap visuel :

- Parking avec deux places réservées avec cheminement sécurisé et contrasté en couleurs et texture.
- Document présentant le territoire traduit en braille, en caractère agrandis avec une écriture facile à lire à disposition à l'office de tourisme.
- Dictaphone permettant d'enregistrer les conversations.
- Pas d'obstacle à hauteur de visage à l'extérieur (le long du cheminement entre le stationnement et l'entrée de l'office de tourisme) et à l'intérieur.
- Mobilier contrasté en couleurs.

Handicap auditif :

- Présence d'une boucle magnétique
- Internet et wifi disponible.

Handicap mental :

La documentation touristique est présentée par thématique et/ou secteur géographique. La signalétique écrite est complétée de logos identifiables par tous.